Forêts: protection contre les incendies, extension à 2002 (modif. règlement (CEE) n° 2158/92)

2001/0268(COD) - 07/11/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : prorogation de l'action de protection des forêts contre les incendies (règlement 2158/92 /CEE). CONTENU : le règlement du Conseil 2158/92/CEE relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre les incendies prend fin le 31 décembre 2001. Les travaux de préparation concernant la proposition de révision du règlement n'étant pas terminés, la continuation des actions en 2002 nécessite des mesures transitoires prolongeant le règlement pour une période d'une année. L'enveloppe financière pour la mise en oeuvre de cette action en 2002 a été adaptée en fonction des montants réellement alloués dans le budget pour la période 1997-2001 et de ceux prévus dans l'APB 2002. L'enveloppe financière pour la période 1997-2002 est de 58,75 millions d'euros.